

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2014 COMPTE RENDU

Le 25 septembre 2014 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Madame Marie-Claude Donnat.

Etaient présents :

Didier Barré ; Maryse Bence ; Chantal Beurienne ; Bertrand Brie ; Joëlle Caplain ; Martine Coursimault ; Alain Dardonville ; Sandra Dersoir ; Marie Claude Donnat ; Jean-Yves Gueugnon ; Patrick Hardouin ; Bernard Léger ; Isabelle Marois ; Christian Massein ; Marie-Claude Milano ; Gérard Rock ; Christiane Prebay ; Jacques Van Belle.

Absents excusés : Philippe Canon ; Roger Deslandes ; Sandrine Joubert (pouvoir à Jean-Yves Gueugnon) ; François Ibanez (pouvoir à Bertrand Brie) ; Jean-Paul Gitton (pouvoir à Christian Massein) ; Michel Martin (pouvoir à Patrick Hardouin) ; Julia Vappereau (pouvoir à Marie-Claude Donnat) ; Béatrice Vincenot

Secrétaire de séance : Bernard Léger

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

D) ADHESION A APPROLYS

Trois Départements, le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir, sont à l'origine de la création de la centrale d'achat Approlys. Un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé suite à la déclaration d'intention d'adhérer émise par plusieurs collectivités dont la Communauté de Communes de la Forêt.

L'objectif affiché est de réduire la dépense publique et d'améliorer la qualité de service dans la passation des marchés.

APPROLYS est une centrale d'achat. En conséquence, elle :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses Membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres,
- passe des appels à projet destinés à ses Membres ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques ;
- passe des marchés subséquents destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Afin de finaliser la constitution de ce GIP, le conseil communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive de cet organisme.

Deux marchés sont en cours de construction (recensement des besoins) pour l'achat de gaz et d'électricité.

Il est proposé de conférer à Madame la Présidente le pouvoir de recourir à la centrale d'achat pour satisfaire aux besoins de la CCF.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Madame la Présidente à signer la convention constitutive du GIP.

Madame Marie-Claude Donnat est désignée à l'unanimité représentante titulaire.
Madame Chantal Beurienne est désignée à l'unanimité représentante suppléante.

II) RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Madame la Présidente demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente lit le courrier du Centre de Gestion du Loiret qui explique que la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire demande son retrait du Centre de Gestion. La CAOVL souhaite gérer directement et pleinement la carrière de son personnel mais s'engage à adhérer au minimum jusqu'en 2017 au socle commun de prestations proposé par le Centre de Gestion. Ce retrait aura un impact budgétaire estimé à 90 000 euros mais ne devrait néanmoins pas engendrer de hausse de cotisation ni de réduction d'effectifs. Au vu de ces éléments, le conseil d'administration du Centre de Gestion s'est prononcé par 10 voix contre la désaffiliation de la CAOVL (9 pour et un bulletin blanc).

Madame la Présidente indique que selon l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. La réponse doit être donnée avant le 14 octobre 2014.

Monsieur Christian Massein s'interroge sur le fait que la perte de 90 000 euros de recettes n'ait pas de répercussion en termes de cotisation et d'effectif. Nous pouvons craindre un impact beaucoup plus fort après 2018.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon précise que ce retrait s'explique par la mise en place de la mutualisation avec les services d'Orléans.

Le conseil communautaire par 17 voix contre et 1 voix pour (Monsieur Didier Barré) s'oppose au retrait de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire du Centre de Gestion du Loiret.

III) AFFAIRES DIVERSES

- **Projet de territoire :**
Madame la Présidente informe les conseillers que le Comité de Pilotage relatif à l'élaboration du projet de territoire va se réunir pour la première fois jeudi 2 octobre.
- **Rythme scolaire :**
Madame la Présidente souhaite échanger sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Ce nouveau service est maintenant opérationnel après des débuts plus difficiles. Il est fait lecture du communiqué aux parents qui rappelle l'ampleur de la tâche et la volonté des élus de solutionner les dysfonctionnements recensés et leur demande de la compréhension et de l'indulgence.

Monsieur Gérard Rock indique qu'il a de bon retour des parents. Il manque néanmoins des animateurs certains jours.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon explique que le service fonctionne mais doit être amélioré notamment pour assurer la sécurité des enfants lors des cheminements. L'investissement des enseignants facilite l'organisation du service.

Madame Martine Coursimault indique que les enfants étaient un peu perdus au départ.

Madame Sandra Dersoir répond que les enfants n'avaient pas bien identifié les lieux d'activités. Après quelques jours la situation s'est améliorée.

Madame la Présidente souhaite que les dysfonctionnements soient remontés au responsable du service enfance afin que des solutions soient apportées. Elle propose de réactiver si nécessaire les Comités de Pilotage de chaque commune à partir du mois de novembre 2014.

- Rapport des commissions :

o Commission environnement/voirie/accessibilité :

Monsieur Jean-Yves Gueugnon rapporte que la dernière commission a rassemblé beaucoup de participants. Trois sujets ont été abordés : les obligations d'inventaire des réseaux eau et assainissement ; les obligations en matière de mise en accessibilité des ERP ; la gestion de la compétence voirie

- L'inventaire des réseaux eau et assainissement : La CCF va assister les communes dans cette mission afin de rechercher des économies d'échelle.
- Accessibilité : L'ordonnance fixant les obligations des collectivités n'est pas encore parue. Il paraît souhaitable que la CCF puisse prendre en charge financièrement l'élaboration des programmes de mise en accessibilité.
- Voirie : la commission souhaite proposer aux communes le transfert de nouvelles voiries.

o Commission finances/mutualisation :

Monsieur Alain Dardonville rapporte les éléments de la dernière commission.

- Situation budgétaire : le suivi du budget à la fin de mois d'août est conforme aux prévisions.
- Service commun : le projet de service commun pour la gestion de l'application du droit des sols a été présenté. Un courrier a été envoyé par la suite aux communes pour recueillir leur avis. Le projet présente les grands points suivants :
 - Prise en charge du coût pour moitié par les communes.
 - Préinstruction proposée aux communes en recherchant une proximité.
 - Etude du transfert de personnel
 - Recherche de locaux
 - Dépôt des dossiers en mairie

Une réunion avec la DDT va être organisée.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon rappelle le risque d'indisponibilité de l'assistance des services de l'Etat au fur et à mesure que l'on va se rapprocher du mois de juillet 2015, fin de l'aide de l'Etat.

Monsieur Patrick Hardouin explique que la commune de Neuville-aux-Bois est réservée sur le projet proposé par la CCF. Elle a besoin d'un service de préinstruction au sein de la mairie. La DDT lors d'une réunion à Pithiviers a indiqué qu'elle pouvait fournir une aide mais une convention doit être signée avant la mi-octobre. Il ne faut pas tarder.

o Commission aménagement/économie :

Madame la Présidente lit le compte rendu de la commission qui fait part :

- de la poursuite de l'étude sur le transfert des parcs d'activités
- d'une mise à jour du planning d'aménagement de l'extension du parc d'activités le Point du Jour.

La séance est levée à 19h30

La Présidente

Marie-Claude Donnat

